

Installations de remontées mécaniques non soumises à concession fédérale

A compléter par l'exploitant (preneur d'assurance) :

No(s) de référence (des) de l'installation(s) *	
Nom(s) de l'(des) installation(s) assurée(s) *	

* Si la couverture d'assurances est destinée à plusieurs installations, veuillez joindre une liste

Attestation d'assurance en responsabilité civile

A compléter par l'assurance :

Preneur d'assurance	
Nom de la compagnie d'assurances	
Numéro de la police d'assurance	
Échéance de la police d'assurance	
Renouvellement tacite d'année en année	oui non
Montant de la couverture par événement	
La couverture RC comprend les pistes de descente desservies par (les) l'installation(s) précitée(s)	oui n.a. (funiculaire, etc)
Timbre et signature de la compagnie d'assurances Par sa signature, la compagnie d'assurances s'engage à communiquer à la Direction générale de la mobilité et des routes toute modification relative à la couverture précitée	
Lieu et date	

Si nécessaire, joindre une copie de la police en extraits (conditions particulières)

A retourner à :

Direction générale de la mobilité et des routes DGMR
Management des transports
Place de la Riponne 10
1010 Lausanne
dgmr.prestations@vd.ch